

> Médecins spécialistes

Modification 112 à l'Accord-cadre

Le ministère de la Santé et des Services sociaux et votre fédération ont convenu de la Modification 112 à l'Accord-cadre. Cette modification intègre, entre autres, les changements demandés par l'Institut de la pertinence des actes médicaux (IPAM) dans les différentes sections de l'Accord-cadre. Les mesures adoptées par l'IPAM vous ont déjà été présentées dans les infolettres suivantes :

- [infolettre 256](#) du 29 novembre 2022;
- [infolettre 291](#) du 15 décembre 2022;
- [infolettre 327](#) du 25 janvier 2023;
- [infolettre 365](#) du 23 février 2023
- [infolettre 033](#) du 27 avril 2023.

Certaines concordances sont apportées dans l'Accord-cadre à la suite des changements adoptés.

Contrairement à ce qui a été indiqué dans l'[infolettre 256](#) du 29 novembre 2022, le tarif de l'interprétation et de l'émission d'un rapport pour des données de séquençage de nouvelle génération déjà produites chez un même patient, de 21 à 200 gènes, (code de facturation **09681**) est de **356,35 \$**.

Vous n'avez aucune action à poser. Nous réévaluerons le service concerné. Les ajustements paraîtront à l'état de compte du **11 octobre 2024**.

c. c. Agences de facturation commerciales

Courriel et site Web

www.ramq.gouv.qc.ca/courriel
www.ramq.gouv.qc.ca/fr/professionnels

Téléphone

Québec 418 780-4208
Montréal 514 687-3612
Ailleurs au Québec 1 888 330-3023

Heures d'ouverture

Du lundi au vendredi,
de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30
(mercredi de 10 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30)